

CHALLENGE DES VETERANS «René ITZKOVITZ»

Saison 2020 – 2021 soit **VT 2021**
REGLEMENT, Version 00 du 29-09-2020

Le Comité Départemental de Billard du Loiret (C.D.B.L.)
organise son Challenge VETERANS « René ITZKOVITZ »

Composition du bureau vétérans pour la saison 2020-2021 VT 2021 :

- Responsable du challenge :

CHOPINEAU Bernard : tél : 02 38 31 51 18 portable : 06 71 18 34 52
mail : bernard.chopineau@sfr.fr

- Chargé du classement des équipes :

CHOPINEAU Bernard : tél : 02 38 31 51 18 portable : 06 71 18 34 52
mail : bernard.chopineau@sfr.fr

- Secrétariat, maintenance, contrôles:

GUILBAUD Bruno : tél portable: 06 09 26 63 25 mail : guilbaud.bruno@aliceadsl.fr
LOISEAU Christian : tél portable : 06 81 52 57 20 mail: clois@club-internet.fr

En liaison avec Dominique PEYRAMAURE Président du C.D.B.L. mail : comitebillardloiret@orange.fr

La saison VT 2021 se déroulera sur le même schéma que VT 2020 : toutes les équipes inscrites se rencontreront en une seule Poule et une seule rencontre sur la saison en-cours, avec classement sur cette seule saison. Les matchs " Retour " se feront cette saison (VT 2021) les matchs " Aller " ayant eu lieu en VT 2020,

Pour cette saison VT 2021 sauf cas d'espèce, les équipes 'qui reçoivent' seront les équipes qui furent 'visiteuses' lors de la saison VT 2020.

Pour la saison VT 2021 nous nous alignons aux dispositions du C.D.B. L. avec les limitations des reprises prévues.

Deux types de classement des joueurs : FFB pour les compétiteurs, sans limite de date, et vétérans pour les autres joueurs.

IMPORTANT : tous les joueurs non classés FFB ayant participé (3 matches minimum) en libre ou bande la saison 2019-2020 sont classés FFB pour la saison 2020-2021 selon leur performance.

ORGANISATION : toutes les rencontres du Challenge sont organisées dans le cadre du CDBL.

ENGAGEMENTS

- L'engagement dans le Challenge implique pour les Clubs et équipes participants, la connaissance du présent règlement et l'obligation de s'y conformer.
- L'engagement ne sera accepté que si le Club est régulièrement affiliée à la FFB et se trouve à jour de ses cotisations (Fédération, Ligue, CDBL)
- L'engagement des joueurs ne peut se faire qu'à **55 ans** révolus.
- Les joueurs devront être en possession de la licence de la saison en cours impliquant un certificat médical de moins de trois ans selon le règlement FFB en vigueur.

Les joueurs doivent se présenter dans la tenue officielle de leur Club.

- e) Les engagements seront adressés ou confirmés aux Responsables du Challenge **avant le 10 OCTOBRE 2020** par courriel au bureau des vétérans, éventuellement par courrier à **Bruno GUILBAUD 33 allée du colombier 45770 SARAN**

Envois par courriel à :

bernard.chopineau@sfr.fr

guilbaud.bruno@aliceadsl.fr

clois@club-internet.fr

- f) Un Club peut engager plusieurs équipes. Plus de 4 joueurs sont normalement inscrits dans l'équipe, mais par match, l'équipe ne peut présenter que 4 joueurs au maximum. Un joueur ne peut pas figurer dans deux équipes, et ne peut pas changer d'équipe en cours de saison, sauf s'il n'a pas encore joué pour cette saison -ci.
- g) Une équipe peut éventuellement être composée de joueurs de clubs différents.

COMPOSITION D'UNE EQUIPE

- a) Une équipe doit se composer de 4 joueurs. À chaque rencontre,

- b) **Classification des joueurs : 2 méthodes**

- **1^{er} classement FFB** : pour les joueurs compétiteurs, classement d'après la liste fournie par FFB sportif quelle que soit l'année du classement.
- **2^{ème} classement vétérans** : Si moins de 3 matchs joués au cours de la saison 2019-2020, les joueurs gardent leur classement de la saison précédente.

Si un joueur est nouveau dans les vétérans et non classé FFB, c'est au capitaine de le classer selon ses performances connues passées ou présentes au sein du club.

- c) **Surclassement :**

Le surclassement d'un compétiteur doit être déclaré dans la liste des joueurs conformément au paragraphe d suivant. Pour s'adapter à notre championnat, le joueur doit confirmer la moyenne lors de ses 3 premiers matchs. S'il confirme sa moyenne, il continue dans cette distance jusqu'à la fin du championnat. Sinon il reprend sa classification FFB. Le surclassement ne sera valable que pour une seule saison. Autrement dit un joueur surclassé en saison S-1 et n'ayant pas confirmé la catégorie supérieure en fin de saison ne pourra pas prétendre à un surclassement la saison suivante.

- d) **Liste des joueurs avec classement.** **Ne doit être utilisée que la nouvelle liste des vétérans 2020-2021**
 Cette liste des joueurs prévus avec leur position de classement, et leur numéro de licence, doit être envoyée par mail au Chargé du classement des équipes bernard.chopineau@sfr.fr et aux Chargés du Contrôle : guilbaud.bruno@aliceadsl.fr et clois@club-internet.fr avant le début des compétitions, **soit avant le 15 octobre 2020 dernier délai.**

La liste des joueurs avec leur classement doit être affichée dans la salle de chaque Club.

Ceci n'empêche pas l'incorporation d'autres joueurs, en cours de saison, en affichant et transmettant une nouvelle liste complétée de ces nouveaux joueurs, et en affectant un indice nouveau au fichier à chaque modification (v01, v02, etc.)

Pour un nouveau licencié, et si licence en cours, le spécifier sur la liste, et compléter la liste dès réception de la licence.

ORGANISATION DES RENCONTRES : **une seule Poule pour toutes les équipes.**

Comme pour la saison VT 2020 toutes les équipes inscrites se rencontreront en 1 seule Poule, sur une seule rencontre selon le calendrier établi, avec classement sur la seule saison. Pour cette saison VT 2021 les équipes 'recevantes' seront les équipes qui furent 'visiteuses' lors de la saison VT 2020, afin d'équilibrer les déplacements.

DISTANCES et MOYENNES :

Pour cette saison VT 2021, nous restons aux **classifications et distances FFB**, en nous alignant avec les limitations de reprises prévues par le C.D.B.L.

DISTANCES :

LIBRE : R4 50 pts = de 0 à 1,19
 R3 70 pts = de 1,20 à 2,29

BANDE : R2 40 pts = de 0 à 0,99
 R1 60 pts = de 1,00 à 1,74

DATE DES RENCONTRES :

- a) Les responsables du Challenge établissent un **calendrier fixant les dates et lieux des rencontres**. Les matchs sont prévus normalement le Jeudi à partir de 9h00 (sauf accord préalable entre les 2 équipes).
Les Clubs, après accord entre les Capitaines, ont toute liberté pour changer soit l'heure, soit la date de la rencontre dans la même semaine selon leur convenance.
Seule contrainte : respecter la semaine déterminée et envoyer le résultat avant le dimanche soir qui suit.
- b) En cas de circonstances exceptionnelles justifiées, climatiques ou autres, après entente entre les Capitaines de chaque équipe, il est admis de reporter la date de la rencontre au-delà d'une semaine, si possible avant la date prévue pour le match suivant. Dans tous les cas, en aviser le Responsable du Challenge. Une rencontre prévue un jeudi peut éventuellement être avancée dans la même semaine, dans ce cas en prévenir le bureau,
- c) De même avec accord préalable entre deux équipes le début de la rencontre peut être reporté **le jour même** d'une heure voire l'après-midi. Dans ce cas puisqu'il s'agit du jour prévu au calendrier, inutile d'en prévenir le bureau,
- d) Afin d'éviter tout malentendu ou litige, en cas de changement **de date ou report**, après entente téléphonique ou par messagerie, l'équipe qui a demandé le changement devra confirmer par mail ou courrier son accord à l'autre équipe et aux responsables du bureau vétérans.

LITIGES :

En cas de litige important signalé sur feuille de match, une commission sera réunie et composée du Bureau vétérans et d'un Capitaine (ou son représentant) par Club. Cette commission se réserve le droit de statuer sur les cas litigieux.

**Pour l'instant nous maintenons une JOURNEE des VETERANS avec REPAS ANNUEL
et proclamation des résultats :**

Cette journée aura lieu après celle de la dernière rencontre comptant pour le classement, la date, les modalités et le lieu du repas seront définis en cours de saison

Début de la compétition : Jeudi 15 octobre 2020

Pour cette saison VT 2021 13 équipes seront en lice, à chaque journée 1 à 5 équipes seront exemptes. Cela permettra le cas échéant de faciliter les reports.

(Rappel : si une équipe remporte le challenge trois années consécutives, la coupe des vétérans restera propriété du club auquel appartient cette équipe.
